

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023

**DEL-2023-199**

L'An deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à 13 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/06/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. AEBISCHER, JACQUES, RATSIMBA.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes JAILLET, PERRILLAT,

MM. BLOCQUET, CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN :  
du SYANE.

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 12**

**Représentés par mandat : 3**

---

**Objet : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR DIVERSES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - CONVENTIONS AVEC L'OPERATEUR ORANGE**

**Exposé du Président,**

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE réalise des opérations d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité couplées avec des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur diverses communes.

Pour répondre à la législation en vigueur, une convention départementale est intervenue le 3 octobre 2005 entre le Syndicat et l'opérateur ORANGE pour définir sous quelles conditions techniques et financières les deux parties interviennent. Un avenant n°1 à cette convention, portant sur la modification de la prise en charge financière des études et travaux de câblage, est intervenu le 7 avril 2010.

Le cadre général de la convention prévoit pour chaque opération (dès lors qu'au moins un appui commun est recensé dans le périmètre), la réalisation des travaux de génie civil par le Syndicat et l'intervention d'ORANGE pour la fourniture des tubes, chambres de tirage et tampons, ainsi que pour l'exécution des études et des travaux de câblage.

La charge financière de ces études et travaux de câblage est répartie entre le SYANE (18 % de participation) et ORANGE (82 % de participation pour les opérations avec appuis communs).

La convention prévoit également que les infrastructures réalisées soient ensuite intégrées au patrimoine d'ORANGE qui assure ainsi la charge d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Il est prévu que chaque opération fasse l'objet d'une convention particulière dont l'incidence financière est la suivante :

**Travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :**

Commune	Opération	Référence convention	Montant total en € HT des travaux	Participation d'ORANGE au titre de la fourniture du matériel	Reste à charge du SYANE
CLARAFOND-ARCINE	Traversée Chef-Lieu TO	131974	121.699,00	10.793,83	110.905,17
CONTAMINE-SUR-ARVE	Rue des Granges Tranche 1	146606	32.107,00	9.840,59	22.266,41
CONTAMINE-SUR-ARVE	Rue des Granges Tranche 2	146607	16.112,00	4.960,07	11.151,93
VIUZ-EN-SALLAZ	Route des Crests	155989	6.472,00	79,20	6.392,80
VOUGY	Route de Genève	155055	37.645,00	451,44	37.193,56
CRANVES-SALES	Les Rosses TR2	156043	23.526,00	269,28	23.256,72
NERNIER	Chemin de la Ravoire	155620	20.597,50	491,04	20.106,46
BRISON	Solaison TR3	155279	113.020,00	18.336,04	94.683,96
BRISON	Solaison TR2	155278	63.269,00	16.980,48	46.288,52
ANNEMASSE	Route des Tournelles	151980	16.937,95	224,93	16.713,02
CHENS-SUR-LEMAN	Séquoia Rue du Château	151907	32.816,50	2.126,34	30.690,16
VEYRIER-DU-LAC	Route de la Corniche TO2	146313	82.606,00	2.160,87	80.445,13
TANINGES	Rue des Vernay	156413	39.606,00	1.750,32	37.855,68
VINZIER	Vers les Granges	155611	63.576,50	1.750,32	61.826,18
<b>TOTAL € HT</b>			<b>669.990,45</b>	<b>70.214,75</b>	<b>599.775,70</b>

**Etudes et travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage d'ORANGE :**

Commune	Opération	Référence convention	Coût total en € HT des études et travaux de câblage	Répartition de la charge financière	
				Participation du SYANE	Reste à charge d'ORANGE
CLARAFOND-ARCINE	Traversée Chef-Lieu TO	131974	9.236,10	1.662,50	7.573,60
CONTAMINE-SUR-ARVE	Rue des Granges Tranche 1	146606	6.044,72	1.088,04	4.956,68
CONTAMINE-SUR-ARVE	Rue des Granges Tranche 2	146607	2.632,00	473,76	2.158,24
VIUZ-EN-SALLAZ	Route des Crests	155989	1.268,29	228,29	1.040,00
VOUGY	Route de Genève	155055	3.007,28	541,30	2.465,98
CRANVES-SALES	Les Rosses TR2	156043	2.354,83	423,86	1.930,97
NERNIER	Chemin de la Ravoire	155620	1.435,58	258,39	1.177,19
BRISON	Solaison TR3	155279	17.424,37	3.136,37	14.288,00
BRISON	Solaison TR2	155278	13.054,24	2.349,75	10.704,49
ANNEMASSE	Route des Tournelles	151980	2.212,01	398,15	1.813,86
CHENS-SUR-LEMAN	Séquoia Rue du Château	151907	4.607,54	829,34	3.778,20
VEYRIER-DU-LAC	Route de la Corniche TO2	146313	2.459,40	442,68	2.016,72
TANINGES	Rue des Vernay	156413	5.523,62	994,24	4.529,38
VINZIER	Vers les Granges	155611	5.523,62	994,24	4.529,38
<b>TOTAL € HT</b>			<b>76.783,60</b>	<b>13.820,91</b>	<b>62.962,69</b>



Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions proposées,
2. à autoriser le Président à les signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

